Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 30 (1958)

Heft: 9

Artikel: L'urbanisme en France depuis 1945

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-124791

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Défense contre incendie: détermination des nouvelles limites des secteurs de centres de secours institués par le service départemental de protection contre l'incendie (décrets des 12 novembre 1938 et 20 mai 1955).

e) Commerces.

15 mètres de développement linéaire de boutiques pour 100 habitants.

f) Etablissements culturels.

Bibliothèques, salles de fêtes et de réunion, théâtres et cinémas, à répartir en tenant compte des meilleures facilités d'accès pour la population.

g) Etablissements culturels.

Le cadre de la paroisse est très variable.

La définition de l'ensemble des normes de quartier a été poussée très loin dans certains pays. Il serait des plus instructif d'en faire une étude comparée.

Une des tâches assignées à la Société centrale pour l'équipement du territoire, dont le principal actionnaire est la Caisse des dépôts, est d'assurer la création de nouvelles zones d'habitation. C'est donc avec les capitaux privés de toute la France qu'une telle œuvre est entreprise.

Nous ne sommes plus très éloignés de la date fatidique de 1964: c'est vers cette époque que de nombreux jeunes gens, nés au lendemain de la Libération, songeront à se marier. Et l'on sait que, malheureusement, le rythme de la construction de nouveaux logements est très inférieur aux besoins actuels, à plus forte raison aux besoins futurs.

C'est à l'échelle du quartier que ces problèmes trouveront le plus aisément leur solution; l'étude en sera d'autant plus facilitée que toutes les normes en seront respectées des différents maîtres d'œuvre appelés à créer un quartier nouveau. Tout doit être conçu, dès l'origine, selon un programme qui ne laisse rien dans l'ombre. Le sociologue et le géographe devront, ici, avoir leur place aux côtés de l'urbaniste et de l'architecte.

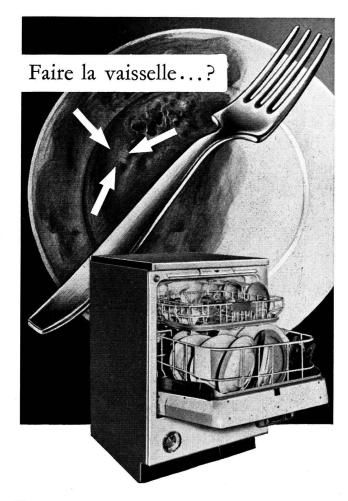
P. Rossillion et A. Bricet («Le Moniteur»).

L'urbanisme en France depuis 1945

Thème d'une conférence de M. André Prothin

Sous l'égide du Centre d'information et de documentation du bâtiment et sous la présidence de M. Jacques Duvaux, président du Conseil supérieur de l'Ordre des architectes, M. André Prothin, directeur général de l'Aménagement du territoire, vient de donner une conférence sur le thème: «L'urbanisme en France depuis 1945.»

Dès l'abord, l'orateur trace l'historique de l'urbanisme français, qui a su s'affirmer rapidement à l'étranger. Son



La machine à laver la vaisselle automatique HOTPOINT vous libère de cette corvée.

Le nouveau modèle MC-28 avec remplissage par l'avant et amollissement automatique de l'eau par le système «Rinsedry» empêche la formation des taches de calcaire sur la vaisselle et les verres.

Cette aide de cuisine pratique lave, rince et sèche en 6 temps 24 grosses assiettes, 18 tasses avec soucoupes ou 40 verres, ainsi que les couverts et les plats.

Elle est livrable en 3 modèles: encastrable, libre ou mobile.

Broyeurs de déchets de cuisine

Machines

à repasser

Séchoirs à linge

Conditionneurs d'air

Machines à laver la vaisselle

Congélateurs

Réfrigérateurs

Ayez recours à **Hotpoint**

Vous repassez votre linge plus vite et plus facilement avec la machine à repasser HOTPOINT. Elle existe en deux types: petit modèle portable et grand modèle avec substruction mobile. Chaleur réglable pour chaque genre de tissu.

Veuillez examiner notre grand programme de vente et nous demander des prospectus. Représentation générale et service

IREMA SA

Bâle Bäumleingasse 16 tél. (061) 23 52 76

évolution a connu trois phases: avant 1914, entre les deux guerres, enfin depuis 1945. Les deux guerres mondiales ont permis chaque fois de démarrer sur des bases entièrement nouvelles.

Un équilibre s'était établi, jusqu'en 1860-1880, aussi imparfait fût-il d'ailleurs dans les cités. L'évolution technique et économique fort lente, la faiblesse relative de l'industrie permettaient une adaptation progressive des agglomérations humaines en regard des besoins.

Cet état de choses se trouve rompu à l'aube du XXe siècle. La désertion des campagnes, le surpeuplement des centres urbains, les concentrations industrielles rompent les règles traditionnelles du passé. La société, dans ce moment évolutif de départ, était restée individualiste dans son erreur, et l'utilisation des terrains par les propriétaires était totalement libre, les usines s'installant n'importe où.

La législation ne savait intervenir que par des règles de police à propos des matières dangereuses, des dépôts malsains, etc. Quant aux grandes villes, si les constructions le long des voies étaient parfois soumises à des règles particulières, aucune étude d'ensembles ne régissait les quartiers. On en était à «l'urbanisme de bordure de trottoir».

1900 ignore la crise du logement, la construction est le fait des initiatives et des capitaux aux primes. La vie sociale est moins communautaire que celle d'aujourd'hui et les loisirs sont moins nombreux. Il y a peu de circulation, peu d'automobiles, les rassemblements d'hommes sont moins nombreux.

On établit néanmoins les plans de voirie sur certains besoins globaux de circulation.

La guerre et la révolution sociale qui l'a suivie, vont bouleverser cet urbanisme empirique.

La tourmente passée, 1918 voit les régions dévastées couvrir le cinquième du territoire national.

L'industrialisation du pays, nécessitée par l'effort de guerre, a été gigantesque, et ces circonstances nouvelles conduisent à la naissance d'un urbanisme moderne. Les textes de 1920 et de 1924 imposent aux communes la préparation d'un plan d'extension, d'embellissement et d'aménagement, mais l'extension est considérée comme capital alors que l'aménagement reste secondaire.

Il faudra dix ans pour que les premiers plans voient le jour, et leurs prévisions sont étroitement limitées à des considérations de voiries, d'espaces réservés aux établissements publics. L'implantation des habitants est méconnue en tant que problème et reste aux soins de l'initiative privée.

L'opinion méconnaît le rôle des urbanistes dans la métropole, si parfois leurs plans sont accueillis favorablement à l'étranger.

Les années passant, les études théoriques se poursuivent néanmoins et les urbanismes approfondissent les problèmes, ce qui fait que la deuxième guerre mondiale éclatant, la France possède un certain nombre d'urbanistes éprouvés.

En 1945, les ruines de la guerre sont à relever: 600 000 logements endommagés, 135 000 entièrement détruits. Il s'agit de reconstruire des quartiers et même des villes entières. Il apparaît alors qu'il est impossible de ne pas se

MAESTRIA

La marque des beaux et bons papiers peints

du spécialiste

Adolphe Meystre s.a. - Saint-Pierre 2 - Lausanne

ÉLECTRICITÉ

Grand choix d'appareils ménagers et lustrerie

LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

Pour votre

Chauffage au mazout

les spécialistes : E. CANOVA & FILS

Serrurerie, mécanique, chaudronnerie, appareillage, installateurs, représentants des brûleurs Cuemod, services d'entretien. LAUSANNE - Borde 18 - Tél. 24 06 77



STELLA S. A.
FABRIQUE DE VERNIS - COULEURS
ET ENCRES D'IMPRIMERIE

CHÂTELAINE - GENÈVE

préoccuper des fonctions urbaines, du comportement de l'homme dans la cité. La notion de l'urbanisme fonctionnel pénètre enfin dans les esprits, et des études régionales, touchant les grands problèmes économiques et géographiques, apparaissent.

Des erreurs inévitables ont pu être commises en cette période d'apprentissage, mais il n'en reste pas moins que des méthodes plus scientifiques se font jour, qu'une nouvelle forme d'urbanisme se précise au fur et à mesure de l'expérience acquise dans la reconstruction. La différenciation des guartiers des villes apparaît clairement. La nécessité de faire vite a pu empêcher d'appliquer fermement certaines règles, et les résultats obtenus sont peutêtre inégaux, mais l'urbanisme progresse pour le mieuxvivre futur des habitants de la cité.

Le renversement de la tendance démographique, l'aggravation de la concentration industrielle et de la concentration urbaine, le développement continu des activités de secteur public, conduisent à une nouvelle adaptation.

Les urbanistes doivent distinguer les différentes fonctions de la cité et établir la hiérarchie de ces fonctions: il faut définir l'emplacement des lieux de repos, de séjour, de travail, étudier l'emplacement des centres d'attraction et leur disposition. L'urbaniste, avant que l'architecte compose, doit définir les masses, prévoir les équipements.

Dans le domaine de la propriété immobilière apparaissent alors les intermédiaires groupant les candidats propriétaires. On quitte, en matière de construction, l'échelle de la parcelle et du financement individuel pour passer à celle des grands ensembles.

L'urbanisme rompt progressivement avec l'alignement. Le décret du 22 août 1955 prévoit des dispositions nouvelles concernant l'ensoleillement et donnant plus de liberté que les textes anciens. Il faut lutter contre les inconvénients de la vie moderne, circulation, bruit, et contre la monotonie du décor urbain. Le plan d'aménagement d'une ville devient de plus en plus l'œuvre collective entraînant la collaboration d'hommes appartenant à des disciplines les plus diverses: économiste, géographe, ingénieur, géologue, architecte.

A l'origine, on a voulu faire du plan d'aménagement un plan réglant pour de nombreuses années et dans tous ses détails l'évolution de la ville. Le travail, en dehors de son ampleur dangereuse, risquait de devenir caduc en raison de l'évolution des besoins et des modes de vie. On est revenu à une notion plus large mais plus simple par le décret du 20 mai 1955 qui prescrit des plans généraux dits plans directeurs - le plan de détail d'aménagement n'étant établi qu'au moment où les opérations peuvent se déclencher.

Il y a là un grand progrès qui facilitera la mise en œuvre d'un urbanisme réellement pratique.

RADIO Je vois tout

fait de chaque lecteur un ami...

Etanchéités



Etanchéité absolue avec l'arrêt de joint Meyco

Les arrêts de joint Meyco sont fabriqués soit en caoutchouc spécial, très résistant au vieillissement, soit en matière plastique de haute qualité (PVC mou) thermoplastique, soudable, très résistant au vieillissement.

En caoutchouc



Type B, 18 cm.



Type C, 16 cm.



Type D, 11,5 cm.

En matière plastique (PVC mou)





Type F, 10 cm.

Veuillez demander des échantillons et le prospectus avec indications détaillées; en outre, nos ingénieurs sont à votre disposition pour tout renseianement désiré.



+CIE 5A



Lausanne, Téléphone 021/231344 Berne Lucerne Zurich